

Fiche Pratique

Ouvrir votre CFA

lapprentissage.re





Sommaire

- **La convention de création d'un CFA**
- **Les démarches pour ouvrir un CFA**
- **Les obligations à respecter**
- **La prise en charge des formations**

La convention de création d'un CFA

Avant la réforme de la loi « Avenir Professionnel », pour être légalement constitué, un CFA devait présenter une convention de création conclue entre l'organisme gestionnaire et la Région ou l'Etat. Conclue pour une durée de 5 ans, cette convention prévoyait les modalités d'organisation pédagogique, administrative et financière du CFA, ainsi que l'institution d'un conseil de perfectionnement.

La loi « Avenir Professionnel » a établi qu'à partir du 1er janvier 2020, la demande d'autorisation administrative et l'établissement d'une convention avec la Région ne sont plus nécessaires pour ouvrir un CFA. La création d'un CFA passe désormais par l'attribution d'un numéro de déclaration d'activité et formation et la mention de cette activité dans l'objet de ses statuts. Des démarches à réaliser simplement auprès de la Deets.

La loi « Avenir Professionnel » libère l'offre de formation en apprentissage. Une opportunité pour votre entreprise de lancer son centre de formation des apprentis.

Le CFA doit respecter les conditions suivantes :

- La gratuite de la formation pour l'apprenti
- L'institution d'un conseil de perfectionnement pour veiller à son organisation et à son fonctionnement
- La tenue d'une comptabilité analytique
- La diffusion annuelle des résultats (taux d'obtention des certifications, taux de poursuite des études...).

A la Réunion, chaque nouvel organisme de formation en apprentissage doit répertorier son centre et ses formations sur Formanoo, portail Internet régional de l'offre de formation permettant de répondre au besoin d'informations des partenaires de la formation professionnelle sur les formations en apprentissage.

L'entreprise, le CFA et l'apprenti détermine ensemble l'organisation pédagogique de la formation, à condition de respecter le principe d'alternance et des référentiels de certification visée. Les enseignements théoriques peuvent être organisés en tout ou partie à distance.

A partir du 1er janvier 2022, pour bénéficier des fonds publics ou des fonds de l'Opco, le CFA devra obtenir une certification qualité.

Les obligations à respecter

La prise en charge des formations

L'Opco finance les contrats d'apprentissage sur la base d'un « niveau de prise en charge » qui couvre :

- Les charges de gestion administratives
- Les charges de production relatives aux formations en apprentissage
- Les charges d'amortissement annuelles pédagogiques si la durée d'amortissement n'excède pas 3 ans.

Pour les apprentis en situation de handicap, l'Opco peut augmenter le taux de financement.

Enfin, l'Opco prend également en charge les frais annexes à la formation que le CFA engage, notamment en matière d'hébergement, de restauration, et d'équipement pédagogique.